

justifier de sa noblesse, qu'Antoine avait pour aïeul « Pierre Verd ou Verdier », qualifié damoiseau, lequel eut pour fils un autre « noble homme Pierre Verdier, dit Verd », de la ville de Saint-Bonnet-le-Château, marié par contrat du 10 septembre 1500, à Marguerite des Farges, fille d'un châtelain de Miribel, et qui fit son testament le 1^{er} octobre 1530. Le fils de ce second Pierre, « noble Jean du Verdier », de Saint-Bonnet, seigneur de la Mure en la paroisse de Bas-en-Basset, épousa Toussainte Terrasse (1) (remariée ensuite à Guillaume de Loberac), et, par son testament du 27 juin 1544, institua pour héritier universel son fils Antoine du Verdier (2). Mais celui-ci n'est né qu'au mois de novembre suivant ! Il est cependant difficile de croire erronée la date du testament, l'acte ayant été exhibé en minute originale. Jean eut-il un autre fils, aîné d'Antoine et portant le même prénom ? Ou bien, entre Jean du Verdier et l'écrivain, y aurait-il une génération intermédiaire représentée par cet autre Antoine ? Mais cette dernière explication d'un petit problème généalogique, bien qu'elle se présente d'abord à l'esprit comme la plus simple, n'est pas soutenable, car il est certain que le bibliographe était fils de Jean du Verdier et de Toussainte Terrasse.

(1) Sur Toussainte Terrasse, voy. quatre vers latins de son petit-fils Claude du Verdier dans *Delicia poetarum Gallorum*, 1609, Pars Tertia, p. 1128.

(2) *Anc. Forez*, II, 316, III, 17, 82. Ces titres sont rappelés dans le jugement de Du Gué, du 15 février 1668, qui, avec une sévérité difficile à comprendre d'après les actes produits, déclara Gaspard-Béatrix, petit-fils d'Antoine, usurpateur de noblesse. — Le testament du 27 juin 1544 a été imprimé dans le *Cab. hist.*, 7^e année, Documents, p. 142.